

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Pierre OSER, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

### 2020-02-03A Budget Général – Compte administratif 2019

*Rapporteur : Pierre OSER*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2019-03-03 C du 11 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;*

## Les grandes lignes du CA 2019

**En Fonctionnement : 10 754 503.66 € en dépenses et 11 241 011.96 € en recettes (hors report 2018)**

### Les principaux postes de dépenses sont :

Chap.011 Charges à caractère général	785 601.45
Chap.012 Charges de personnel	2 899 172.70
Chap.014 Atténuation de produits	4 319 329.00
<i>Dont Compensations aux communes</i>	<i>4 188 343.00</i>
Chap.042 Dotations aux amortissements	346 295.40
Chap.65 Autres charges gestion courante	1 829 738.95
Charges rattachées	43 574.40
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 754 503.66</b>

### Les principaux postes de recettes sont notamment :

Chap.002 Résultat d'exploitation reporté (2018) pour information (BG + intégration excédents SMAU suite dissolution)	3 250 405.51
Chap.73 Impôts et taxes	6 368 390.32
Chap.74 Dotations, subventions	2 076 814.87
Chap.70 Produits des services	2 295 472.51
Produits rattachés	4 104.52
<b>Total des recettes de fonctionnement (avec report 2018)</b>	<b>14 491 417.47</b>

**Soit un excédent cumulé 3 736 913.81 €**  
**Dont un excédent de fonctionnement 2019 de 486 508.30 €**

**En investissement : 2 047 541.55 € (hors report 2018) en dépenses et 1 203 866.06 € en recettes**

<b>En dépenses</b>	
Notamment :	
Chap. 21 immobilisations corporelles	384 224.67
Chap. 204 subv. d'équipements versées (fonds de concours,...)	514 635.76
Chap 23 immobilisations en cours	138 031.25
Chap.16 emprunts	464 348.35
Chap.26 participations	220 000.00
Chap. 27 autres immo financières	169 268.33
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)</b>	<b>569 725.15</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 047 541.55</b>

<b>En recettes</b>	
Notamment :	
Chap.13 Subventions d'investissement	188 180.51
Chap.16 Emprunts	500 000.00
Chap. 27 Autres immo financières	76 073.89
Chap 1068 Dotations (affect. Résultat)	0.00
Chap. 040 Amortissement	346 295.40
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté 2018 pour information (BG + intégration excédents SMAU suite dissolution)	952 349.79
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)</b>	<b>350 602.25</b>
<b>Total des recettes d'investissement (avec report 2018)</b>	<b>2 156 215.85</b>

**Soit un excédent d'investissement cumulé de 108 674.30 €**  
**Dont un déficit 2019 de 843 675.49 €**

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2019 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

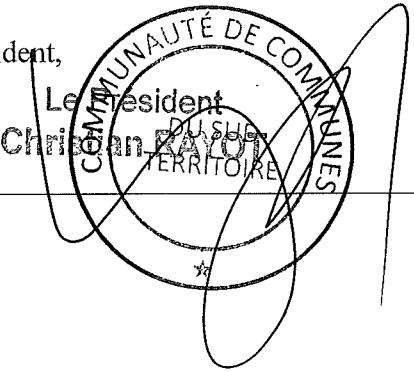
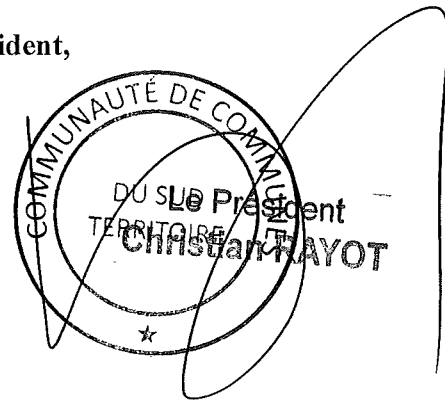
Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le</b> 17 MARS 2020</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 	<p><b>Le Président,</b></p> 
---	--